



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 004 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 23 mars 2010

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 23 mars 2010

• (0900)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour tout le monde.

Je crois que vous avez tous vu notre ordre du jour. Nous allons poursuivre notre discussion et le vote sur le Budget principal des dépenses. Ensuite nous parlerons du budget du voyage à Chalk River. La greffière vous a déjà envoyé les dates potentielles pour ce voyage.

Nous poursuivons, bien entendu, avec M. Martin au sujet du crédit 10.

Allez-y, monsieur Martin.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Merci, monsieur le président.

Je serai bref. Je veux seulement résumer la justification de la motion que je soumetts pour supprimer un montant d'argent égal à la subvention versée à l'Institut de l'amiante. J'apprécierais que le comité m'accorde environ cinq minutes pour exposer mon raisonnement.

Tout d'abord, monsieur le président, j'attire votre attention sur un extrait d'un article du *Journal de l'Association médicale canadienne* d'avril dernier, dont je vous fais lecture:

En pratique, cela pue l'hypocrisie. Le Canada a limité l'utilisation de l'amiante afin d'éviter d'exposer les Canadiens au danger, mais il demeure l'exportateur d'amiante en importance au monde.

Plus loin, on lit:

Le JAMC exige que le gouvernement du Canada mette fin à cette charade mortelle. Le Canada doit cesser sur-le-champ de s'opposer à l'inscription du chrysotile aux processus de notification et de consentement prévus dans la Convention de Rotterdam et cesser de financer l'Institut du chrysotile. Mais il importe encore davantage que le Canada fasse sa part pour enrayer l'épidémie mondiale de maladies liées à l'amiante en mettant fin à l'extraction et à l'exportation du chrysotile, ainsi que le recommande l'OMS.

J'attire votre attention aussi, monsieur Benoit, bien que ce ne soit pas nécessaire puisque cette lettre du 17 mars de cette année vous êtes adressée... Je n'en lirai que la phrase d'introduction:

C'est avec une immense déception que nous nous voyons obligés de vous écrire encore cette année pour exprimer notre consternation devant le fait que le budget fédéral octroie 250 000 \$ par année au soutien de l'Institut du chrysotile.

Je poursuis la lecture:

Nous sommes profondément déçus du soutien que continue d'offrir le gouvernement fédéral à l'Institut du chrysotile et nous demandons au Comité permanent des ressources naturelles de recommander que ces fonds soient plutôt dirigés vers l'adoption d'une stratégie exhaustive pour composer avec d'autres enjeux relatifs à l'Institut de l'amiante, notamment: l'établissement immédiat d'un calendrier clair de réduction graduelle de l'emploi et de l'exportation de l'amiante; la mise en oeuvre d'un système national de surveillance pour faire le suivi des résultats sur la santé des gens qui y ont été exposés; la création d'un registre public des édifices qui contiennent de l'amiante.

Je dois souligner, monsieur le président, que je sais que la plupart d'entre nous appuient la Société canadienne du cancer, non seulement parce que c'est une organisation réputée, mais aussi parce

qu'elle est très prudente quand elle adopte des positions fermes, consciente du poids que pèsent ses opinions. Elle jouit d'une telle crédibilité qu'elle hésite à parler ouvertement contre une substance ou une autre à cause de l'énorme influence qu'elle exerce sur le marché et dans le commerce de ces produits. Après mûre réflexion, elle a fermement pris position non seulement pour que l'on cesse de financer l'Institut du chrysotile, mais pour que le Canada se joigne au mouvement mondial d'interdiction de l'amiante sous toutes ses formes.

J'attire votre attention sur une lettre de l'Université Laval. Les auteurs entament leur lettre au premier ministre Harper en ces termes:

Dans le nouveau budget fédéral, il est prévu que votre gouvernement continue à financer l'Institut du chrysotile, et cela nous trouble réellement.

Plus loin, on lit:

Le temps est venu de mettre fin à ce gaspillage de fonds publics qui fait du tort à la réputation scientifique et morale du Canada et qui expose des innocents aux torts causés par l'amiante.

C'est signé par le Dr Fernand Turcotte, professeur émérite de la Faculté de médecine de l'Université Laval, et le Dr Pierre Auger, professeur de médecine préventive à l'Université Laval. La lettre est aussi cosignée par le Dr Colin Soskolne, de l'École de santé publique de l'Université de l'Alberta; le Dr John Last, de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa; le Dr Tim Takaro, de la Faculté des sciences de la santé de l'Université Simon Fraser; et le Dr Murray Finkelstein, du Département de médecine familiale et communautaire de l'Hôpital Mount Sinai de Toronto.

Je donne ces précisions simplement pour démontrer que c'est une initiative pancanadienne, et non un acte isolé de l'Université Laval, pour essayer de convaincre le gouvernement de cesser de financer l'Institut de l'amiante.

• (0905)

J'attire votre attention sur un autre document, monsieur le président, que je distribuerai volontiers dans les deux langues officielles au besoin. Il vient de l'Environmental Health Trust. J'en lirai encore une fois les paragraphes d'introduction:

En tant qu'experts scientifiques de vingt-huit pays, voués à la protection de la santé publique, nous vous demandons de reconnaître la preuve scientifique incontestée qui démontre que toutes les formes d'amiante s'avèrent dangereuses ainsi que le jugement réfléchi de l'Organisation mondiale de la Santé estimant que l'utilisation sécuritaire de n'importe quelle forme d'amiante n'a pu être établie nulle part au monde.

Nous vous demandons d'agir honorablement et de recevoir l'avis d'experts de santé publique du Québec, des experts prestigieux de la santé du Canada, ainsi que de l'Association médicale du Canada, de la Société canadienne du cancer et de l'Organisation mondiale de la Santé, qui ont tous demandé qu'on mette fin à l'utilisation de l'amiante et à son exportation.

C'est signé, comme je le disais, par 120 scientifiques de 28 pays différents.

J'ai aussi une lettre de la Canadian Association of Physicians for the Environment, adressée à M. Ignatieff, mais qui est tout aussi pertinente ici. En voici un extrait:

Au nom des 4 700 membres de la Canadian Association of Physicians for the Environment, je vous demande d'honorer votre engagement à ce que le Parti libéral n'appuie plus l'industrie de l'amiante...

Le retrait du soutien à l'Institut du chrysotile est un moyen de démontrer concrètement son opposition à l'exportation de l'amiante. La population du Québec, du Canada et du monde entier mérite rien de moins qu'une opposition sans réserve à l'extraction et à l'exportation de cette substance mortelle.

Monsieur le président, il ne me faut plus que quelques minutes pour terminer.

J'ai une lettre de M. Marc Hindry, un professeur de l'Université Denis Diderot de Paris. L'Institut du chrysotile a intenté des poursuites contre lui parce qu'il a dit que l'amiante du Québec cause le cancer, un fait bien connu, et l'Institut a dépensé l'argent des contribuables canadiens pour poursuivre ce professeur d'université française et le bâillonner. J'ai été témoin dans ce procès. Nous avons été révoltés que les deniers publics du Canada servent à bâillonner des scientifiques légitimes et des activistes du monde entier, qui ne font que signaler l'évidence, mais c'est la nature de la truanderie de l'Institut du chrysotile et la façon dont il dépense l'argent des contribuables.

Je voudrais parler d'un éditorial paru dans le journal *Times Colonist* et intitulé « Mettez fin au soutien de l'amiante dès maintenant ». Le paragraphe d'introduction dit ceci:

L' inexplicable soutien que fournit le gouvernement fédéral à l'industrie de l'amiante chrysotile est un odieux exemple d'achat de voix en dépit de preuves scientifiques des dangers que présente cette substance pour la santé. Ottawa devrait reconnaître les dangers que présente la substance et mettre immédiatement fin à son exportation...

Ce soutien doit cesser, de même que nos exportations mortelles de chrysotile. Ces pratiques ont terni la réputation du Canada sur la scène mondiale, sans autre gain que des profits pour une industrie en perdition. Il s'agit du soutien de l'Institut du chrysotile.

La Presse, en septembre 2009, souligne qu'à en croire l'Institut du chrysotile, « seuls des groupuscules idéologiques et des extrémistes s'opposent à l'amiante ». Elle dit:

Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Ce sont des organismes réputés et respectés du monde entier qui réclament l'interdiction de l'amiante, dont l'Organisation mondiale de la santé, la Société canadienne du cancer, l'Organisation internationale du travail, le Congrès du travail du Canada, l'Association médicale canadienne, ou la Confédération syndicale internationale...

Plus loin, on lit:

Cette infamie n'est plus défendable...

Il reste à compléter le virage de la vérité.

C'était un article signé par 16 professeurs d'université, médecins, toxicologues et hygiéniste du travail du Québec: Pierre Gosselin, le Dr Fernand Turcotte, le Dr Benoît Gingras, Évelyne Cambron, et j'en passe. Plusieurs sont professeurs aux universités de Montréal, Laval et Sherbrooke.

Un éditorial est paru dans le *Ottawa Citizen*, intitulé « Exportations immorales ». Le paragraphe d'introduction dit ceci:

Trop longtemps, le gouvernement fédéral, à sa honte, a nié et fait mine d'ignorer les preuves sur les dangers de l'amiante chrysotile, un produit que le Canada extrait et exporte dans le monde entier...

La réputation du Canada en tant qu'entité morale sur la scène internationale est menacée par sa disposition à expédier de l'amiante vers les régions du globe qui sont parmi les plus pauvres...

L'empressement du Canada à vendre de l'amiante aux populations les plus vulnérables du monde, rien que pour faire gagner quelques dollars au Québec, est depuis longtemps une honte. Le gouvernement fédéral actuel est reconnu pour sa

capacité d'ignorer des données empiriques et les conseils d'experts scientifiques, mais il sera peut-être trop gêné pour ignorer le rapport récent de Santé Canada.

● (0910)

Il y a eu une lettre ouverte à Michael Ignatieff, encore une fois, d'une femme qui lui a posé une question lors d'une séance de discussion ouverte à Victoria. En voici un extrait:

Il ne peut donc y avoir le moindre doute sur la position du Parti libéral à l'occasion du prochain vote que tiendra, le 23 mars 2010, le Comité permanent des ressources naturelles en vue d'approuver une autre affectation annuelle... à l'Institut du chrysotile.

Le monde des scientifiques indépendants, d'éminentes organisations de la santé, des victimes de maladies causées par l'amiante, des citoyens inquiets de partout comptent sur votre leadership actif POUR VOTER CONTRE LE VERSEMENT DE TOUT AUTRE SOMME DEVANT SOUTENIR LE RÔLE HONTEUX DU CANADA DANS LA PERPÉTRATION DE CETTE INFAMIE MORALE.

C'est signé par Christine Anderson, de Victoria, en Colombie-Britannique.

Je terminerai par une lettre de Michaela Keyserlingk, d'Ottawa, avec qui nous avons travaillé pendant un bon moment alors que son mari était mourant, souffrant d'un cancer lié à l'amiante. Dans sa lettre, qui date du jeudi 18 mars et dont je vous lis un extrait, elle dit:

J'ai reçu hier une note manuscrite de M. Ignatieff qui m'offrirait ses condoléances pour le décès de mon époux, une victime récente de cancer attribué à l'amiante chrysotile. Dans sa lettre, il m'assure que le Parti libéral n'appuiera plus l'industrie du chrysotile, qui comprend forcément l'Institut de chrysotile. À ma grande déception, j'ai appris aujourd'hui qu'une motion de réduction du financement de l'Institut du chrysotile n'a pas reçu l'appui des membres libéraux du comité, Alan Tonks, Navdeep Bains et Geoff Regan. Je présume que ce n'était qu'un manque de communication et que vous rectifieriez cette situation à la prochaine réunion du Comité permanent des ressources naturelles...

Je vous demande de me dire aussitôt que possible que ce malentendu a été résolu.

Je vous prie d'agréer, etc. Michaela Keyserlingk.

Après cette vague d'extraits cités, je demande au comité une dernière fois que nous faisons un geste symbolique pour que l'industrie de l'amiante comprenne que le gouvernement du Canada ne soutiendra plus ce que j'appelle des entreprises parasites, ces sociétés tueuses en série. Nous vivons une période d'austérité économique et nous sommes censés nous serrer la ceinture, chaque ministre étant appelé à trouver des moyens de réduire son budget. Pourquoi, pouvez-vous me le dire, devrions-nous verser d'importantes sommes à des gens qui, selon moi, ne sont qu'un tas de gangsters?

Je connais Clément Godbout, le président directeur général de l'Institut du chrysotile, et je peux dire sans la moindre hésitation ou la moindre crainte d'être contredit que ce type est un traître de la classe ouvrière, un voyou et le complice d'une industrie qui ne mérite pas le soutien du gouvernement. Alors, j'aimerais proposer ma motion. Si je l'ai déjà fait, je vous demande de la soumettre à un vote par appel nominal pour savoir si le comité est disposé à continuer de soutenir l'Institut du chrysotile.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Martin.

Monsieur Regan.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Pouvez-vous lire la motion avant que nous passions au vote?

• (0915)

Le président: Oui.

RESSOURCES NATURELLES

Crédit 10 — Subventions et contributions.....1 877 636 000 \$

Le président: Pat Martin a proposé que le crédit 10, au montant 1 877 636 000 \$ soit réduit à 250 000 \$.

On a demandé un vote par appel nominal.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Est-ce que nous votons au sujet du crédit 10 ou de l'amendement?

Le président: Nous votons sur l'amendement que propose M. Martin, et c'est un vote par appel nominal.

Merci, monsieur Anderson.

M. Pat Martin: J'ai demandé un vote par appel nominal.

Le président: C'est bien ce que nous ferons.

(L'amendement est rejeté par 9 voix contre 1.)

(Le crédit 10 est adopté avec dissidence.)

RESSOURCES NATURELLES

Énergie atomique du Canada limitée

Crédit 15 — Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et dépenses en capital.....102 452 000 \$

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Crédit 20 — Dépenses du Programme.....40 630 000 \$

Office national de l'énergie

Crédit 25 — Dépenses du Programme.....46 205 000 \$

Administration du pipe-line du Nord

Crédit 35 — Dépenses du Programme.....1 203 000 \$

(Les crédits 15, 20, 25 et 30 sont adoptés avec dissidence.)

Le président: Puis-je présenter à la Chambre le Budget principal des dépenses pour 2010-2011?

Des voix: D'accord.

Le président: Il nous reste encore une chose.

Monsieur Tonks.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): J'invoque le Règlement.

Monsieur le président, je sais que ça ne peut être versé au procès-verbal, et je regrette que M. Martin soit déjà parti, mais quand nous votons, par respect pour les membres de ce comité, et en fait par respect pour les arguments que proposait M. Martin... Alors qu'un membre votait, M. Martin a fait des commentaires du genre « Pourquoi ne vous levez-vous pas? Vous n'avez pas de colonne vertébrale. Pourquoi ne vous tenez-vous pas droit? » J'en suis indigné, et j'espère que le comité l'est aussi.

Je me suis levé. Ce n'est pas parce que l'enjeu qu'il présente suscite moins d'empathie, de compassion ou de compréhension. Le débat se poursuivra. Ce n'est pas fini. Mais pour l'instant, le comité, dans sa sagesse, et moi, personnellement, nous sommes acquittés de ce que j'estime être une grande responsabilité.

Ces accusations reprennent exactement celles que lance M. Martin contre l'industrie, dont il qualifie les membres de voyous, de gangsters, etc. Le fait qu'il emploie le même genre de tactique avec les membres du comité me semble tout à fait regrettable. J'aurais aimé qu'il soit ici, parce que je tiens à lui dire ce que j'en pense. Je suis tout à fait indigné. En 35 ans, j'ai subi bien des attaques personnelles, je me suis fait dire que j'étais inhumain, et d'autres choses encore, mais très rarement par des collègues.

C'est ce que je voulais faire valoir au comité. Pour ce que ça vaut, je lui en parlerai. Je trouve cela très regrettable.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie de soulever la question, monsieur Tonks. J'ai entendu ses commentaires. S'il avait continué, je serais intervenu, mais je suis heureux que vous en ayez parlé.

Passons maintenant à la discussion sur Chalk River.

Monsieur Harris.

• (0920)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Je pense que j'aimerais moi aussi dire quelque chose aux fins du compte rendu, dans la foulée des commentaires de M. Tonks. J'ai entendu les invectives de M. Martin, moi aussi. Je ne suis pas étonné par cette démonstration d'hypocrisie de sa part. C'est la même personne qui va dire avec panache devant les médias que le décorum à la Chambre des communes est effroyable, que nous devons agir comme des grandes personnes et non comme des enfants, etc. Qu'ensuite, il affiche ce type de comportement inacceptable à l'égard de ses collègues, c'est à mes yeux de la pire hypocrisie. Il devrait avoir honte.

Je vous remercie.

Le président: Madame Brunelle, vous avez aussi demandé la parole, puis ce sera à M. Cullen...

M. Nathan Cullen: Monsieur le président, je pense que ce sont plus des questions de privilège que des rappels au Règlement. Je ne crois pas que le Règlement ait été enfreint. Pour que ce soit clair, si les membres du comité estiment qu'on a empiété sur leurs privilèges, je pense qu'il faudrait le dire, pour rectifier le tir de notre discussion plutôt que de prétendre que le Règlement a été enfreint.

M. Richard Harris: Monsieur le président...

Le président: Ce pourrait probablement être considéré comme l'un ou l'autre, monsieur Cullen.

J'ai sur ma liste le nom de Mme Brunelle. Ensuite, espérons que nous pourrons passer au point suivant à l'ordre du jour.

Madame Brunelle, peut-être avez-vous quelque chose de nouveau.

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président. On vient de distribuer une feuille uniquement en anglais. Il s'agit d'un courriel de Doug Christensen, au sujet de Chalk River. C'est inacceptable.

[Traduction]

Le président: Je crois bien que ce document est dans les deux langues officielles, madame Brunelle. Ce pourrait être simplement une erreur dans la distribution. Nous allons voir. Nous essaierons de corriger cela. Bien entendu, le Règlement exige que tout ce qui est distribué le soit dans les deux langues officielles, à juste titre.

Au sujet des dates du voyage à Chalk River, nous devons approuver le budget, si c'est ce que vous souhaitez. La greffière a communiqué avec EACL, qui propose la semaine du 12 avril. Alors, c'est l'un ou l'autre jour de la semaine du 12 avril. Y a-t-il des commentaires?

M. Cullen, puis M. Anderson.

M. Nathan Cullen: J'ai une brève question, que j'adresse au secrétaire parlementaire par votre intermédiaire, et même à Mme Gallant, qui pourrait peut-être y répondre. EACL a récemment annoncé que Chalk River ne sera pas rouvert à la date prévue. Est-ce que la société s'attend à rouvrir d'ici au 12 avril? Est-ce que nous pourrions voir un réacteur en marche, ou est-ce que nous verrons un chantier? L'orientation de notre étude en dépend. Alors, je me demande si M. Anderson ou Mme Gallant est au courant de l'état récent ou actuel des réacteurs, ou de ce à quoi on peut s'attendre pour le 12 avril?

Le président: M. Anderson est sur la liste. Peut-être pour parler de cela ou d'autre chose.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson: Je répondrai à la question, mais j'ai autre chose à dire aussi.

À ce que je sache, d'après les déclarations publiques d'EACL, c'est-à-dire les mises à jour hebdomadaires, le réacteur sera remis en marche en mai, ou vers la fin de mai, selon les prévisions les plus récentes.

Le président: Merci, monsieur Anderson.

M. David Anderson: En ce qui nous concerne, je pense que la semaine du 12 avril nous convient, à part le fait que nous avons demandé à M. Martin, lors d'une réunion antérieure, s'il nous laisserait adopter le budget de voyage, et le comité de liaison se réunissait ce jour-là. Je ne sais pas quand il doit à nouveau se réunir, mais il faut que ce soit adopté ici d'abord, puis être présenté au comité de liaison quand il se réunira. Alors, s'il ne se réunit pas avant le 12 avril, nous devons reporter nos projets. S'il se réunit avant, je suppose que nous pourrions le lui présenter, et il ne semble pas, à en juger par le chiffre du budget, qu'il en aura le souffle coupé.

Je voudrais seulement souligner que nous avons demandé à M. Martin qu'il nous permette d'adopter le budget, et il n'était pas prêt à céder la parole jeudi. Il pourrait donc y avoir un retard.

Le président: Nous ne pouvons être sûrs que le comité de liaison aura l'occasion de l'adopter d'ici au 12 avril, bien que j'aie entendu dire que cela se pourrait. Nous verrons bien. Il est certain que nous nous y efforcerons si ces dates conviennent.

Y a-t-il d'autres commentaires sur les dates?

Monsieur Regan.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur le président, je vais proposer le 13 avril, le mardi, puisque le jeudi me pose problème.

• (0925)

Le président: Est-ce que le mardi 13 avril vous convient, sous réserve que nous obtenions l'approbation du comité de liaison, pour le budget du voyage?

Des voix: D'accord.

Le président: Puisque tout le monde est d'accord, c'est la date que nous allons viser.

Je pense que vous avez tous vu le budget. Le montant est de 3 204 \$. Il est prévu pour le printemps. Est-ce que c'est acceptable?

Des voix: D'accord.

Le président: Puisque tout le monde est d'accord, je le présenterai au comité de liaison.

C'est tout pour aujourd'hui.

Merci à tous pour votre collaboration.

L'hon. Geoff Regan: Qu'est-ce qui arrive jeudi?

Le président: Ce qui arrive jeudi? Nous essayons encore d'obtenir l'approbation finale. Nous visons les trois groupes, et nous verrons si nous réussissons. Il semble que deux aient déjà été confirmés, et nous espérons que le troisième le sera aussi.

À jeudi donc.

La date de la prochaine réunion vous sera communiquée plus tard. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>